ECE EXPLICATION DE MA FACTURE - 1ère facture d'acompte

Je clique sur un numéro pour avoir les explications

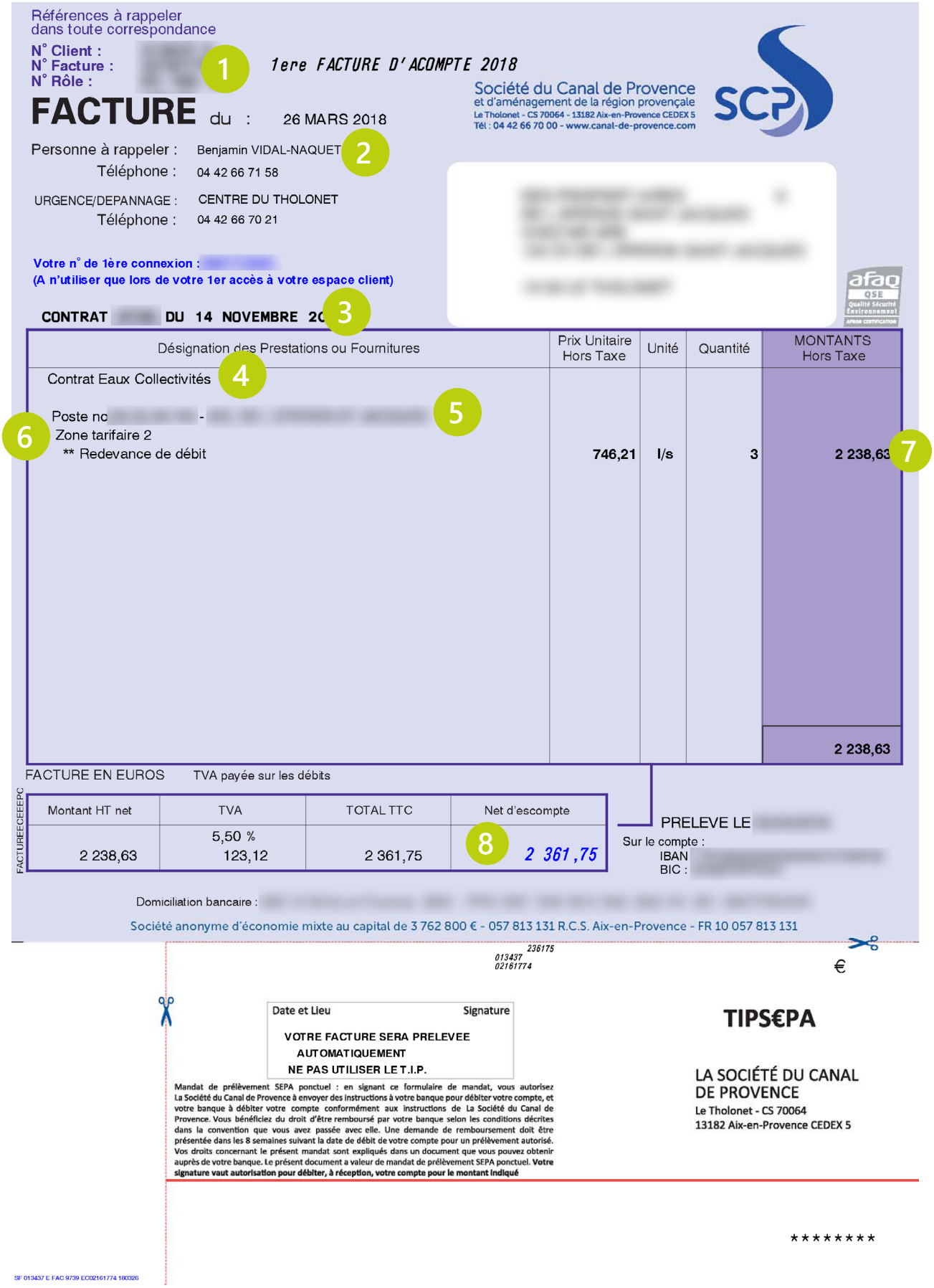

Références à rappeler
dans toute correspondance
N° Client :
N° Facture :
N° Rôle :

1

1ere FACTURE D'ACOMPTE 2018

Société du Canal de Provence
et d'aménagement de la région provençale
Le Tholonet - CS 70064 - 13182 Aix-en-Provence CEDEX 5
Tél : 04 42 66 70 00 - www.canal-de-provence.com

FACTURE du : 26 MARS 2018

Personne à rappeler : Benjamin VIDAL-NAQUET 2
Téléphone : 04 42 66 71 58

URGENCE/DEPANNAGE : CENTRE DU THOLONET
Téléphone : 04 42 66 70 21

Votre n° de 1ère connexion :
(A n'utiliser que lors de votre 1er accès à votre espace client)

CONTRAT DU 14 NOVEMBRE 20 3

Désignation des Prestations ou Fournitures	Prix Unitaire Hors Taxe	Unité	Quantité	MONTANTS Hors Taxe
Contrat Eaux Collectivités 4				
6 Poste no - 5				
Zone tarifaire 2				
** Redevance de débit	746,21	l/s	3	2 238,63 7
				2 238,63

FACTURE EN EUROS TVA payée sur les débits

Montant HT net	TVA	TOTAL TTC	Net d'escompte
2 238,63	5,50 % 123,12	2 361,75	8 2 361,75

FACTUREECEEPC

PRELEVE LE
Sur le compte :
IBAN
BIC :

Domiciliation bancaire :

Société anonyme d'économie mixte au capital de 3 762 800 € - 057 813 131 R.C.S. Aix-en-Provence - FR 10 057 813 131

236175
013437
02161774

€

Date et Lieu Signature

VOTRE FACTURE SERA PRELEVEE
AUTOMATIQUEMENT
NE PAS UTILISER LE T.I.P.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez La Société du Canal de Provence à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de La Société du Canal de Provence. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué**

TIPS€PA

LA SOCIÉTÉ DU CANAL
DE PROVENCE
Le Tholonet - CS 70064
13182 Aix-en-Provence CEDEX 5

****

SF 013437 E FAC 9739 EC02161774 180326

1 Votre n° de client et les références de votre facture, à indiquer lors de vos contacts avec la SCP.

2 Votre contact pour toutes questions relatives à vos factures.

3 Le n° de votre contrat, sa date de contractualisation et éventuellement le numéro de votre bon de commande.

4 La nature de votre contrat.

5 Le n° du poste et son appellation.

6 La zone tarifaire rattachée à votre poste.

7 La somme indiquée correspond à la redevance annuelle de débit.

8 Montant TTC de votre facture dû à la SCP et sa date d'échéance.